

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5F (A/41/5/Add.6)



NATIONS UNIES

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1985
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5F (A/41/5/Add.6)



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 CLOS LE 31 DECEMBRE 1985	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
IV. OBSERVATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PNUE SUR LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15
V. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 CLOS LE 31 DECEMBRE 1985 ..	17
<u>Etat I</u> Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	18
Tableau 1.1 Fonds pour l'environnement : état des contributions au 31 décembre 1985	19
Tableau 1.2 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	23
Tableau 1.3 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	24
<u>Etat II</u> Fonds pour l'environnement : état de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1985	25
Tableau 2.1 Fonds pour l'environnement : disponibilités convertibles, dépôts et placements bancaires au 31 décembre 1985	27
<u>Etat III</u> Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	29

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 3.1 Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des contributions au 31 décembre 1985	32
<u>Etat IV.1</u> Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique : état récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	40
<u>Etat IV.2</u> Autres fonds d'affectation spéciale : programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé par les Gouvernements du Danemark, du Japon, de la Norvège et de la République fédérale d'Allemagne	43
<u>Etat IV.3</u> Autres fonds d'affectation spéciale : prix internationaux dans le domaine de l'environnement : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	45
<u>Etat V.1</u> Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	47
<u>Etat V.2</u> Compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	49
<u>Etat VI.1</u> Contributions de contrepartie : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	51
Tableau 6.1 Etat des contributions de contrepartie au 31 décembre 1985	53
<u>Etat VI.2</u> Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	57
<u>Etat VII</u> Fonds de roulement (information) : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985	59

ANNEXE

Notes explicatives des états financiers	61
---	----

Le 31 mars 1986

Monsieur le Président,

Conformément à la règle 11.4 du Règlement financier de l'ONU, modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 213.3 du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport financier et les comptes du Fonds pour l'environnement de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985, dont je certifie par les présentes l'exactitude.

Copie du présent rapport financier et des comptes est communiquée aussi au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Sous-Directeur exécutif chargé du
Bureau du Fonds pour l'environnement
et de l'administration,

(Signé) Rudolf SCHMIDT

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Le 30 juin 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1985 qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et son opinion y est jointe.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N.Y.

I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985
CLOS LE 31 DECEMBRE 1985

Introduction

1. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration a l'honneur de soumettre ci-après le rapport financier et les comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985. Les comptes comprennent 11 états complétés par six tableaux et par les notes concernant les états financiers. Ils ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1986 conformément aux dispositions de l'article 11.4 du Règlement financier.
2. Les comptes intérimaires de la première année de l'exercice biennal 1984-1985 ont été présentés au Conseil d'administration à sa treizième session (UNEP/GC.13/L.3). Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de situation qui mériterait d'être portée à l'attention des Etats membres 1/.
3. Les chiffres de l'exercice biennal 1982-1983 ont été reproduits dans les états financiers pour comparaison.
4. Les paragraphes qui suivent mettent en évidence les évolutions et situations financières, et signalent les éléments importants repris dans les états et tableaux. Ces différents états et tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués,
des dépenses et des engagements prévisionnels

5. Au paragraphe 15 de la décision 11/10 du 23 mai 1983, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé une ouverture de crédit de 70 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds et un niveau de 2 millions de dollars pour la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1984-1985. Au paragraphe 4 a) de la décision 11/12 B du 23 mai 1983, il a approuvé également l'ouverture d'un crédit de 26 020 000 dollars au titre du budget des dépenses relatives au programme et d'appui au programme. Au paragraphe 3 de la décision 13/35 du 23 mai 1985, le Conseil a ramené le montant de ce crédit à 22 811 000 dollars.
6. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués et des dépenses s'établit comme suit pour l'exercice biennal 1984-1985 :

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 (A/9631 et Corr.2), p. 140, point 73, alin. h).

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits alloués</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé des crédits ouverts</u>	<u>Solde non engagé des crédits alloués</u>
Activités relevant du programme	70 000 000	52 500 000	39 487 870	30 512 130	13 012 130
Réserve du programme du Fonds	2 000 000	1 000 000	947 621	1 052 379	52 379
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme	<u>22 811 000</u>	<u>22 303 800</u>	<u>20 278 223</u>	<u>2 532 777</u>	<u>2 025 577</u>
	<u>94 811 000</u>	<u>75 803 800</u>	<u>60 713 714</u>	<u>34 097 286</u>	<u>15 090 086</u>

7. Au 31 décembre 1985, le solde des engagements au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds s'élevait à 19 712 358 dollars dont 4 597 127 dollars correspondaient au solde non utilisé des engagements approuvés pour 1985 et 15 115 231 dollars aux engagements approuvés pour les années à venir.

8. Le montant précité de 19 712 358 dollars représente pour le Fonds un passif éventuel qui reste dans les limites approuvées par le Conseil d'administration.

Budget ordinaire de l'ONU

9. Le montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985 dans le budget ordinaire de l'ONU pour financer les dépenses du secrétariat créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/239 du 18 décembre 1985, s'élevait à 10 015 000 dollars. Le total des dépenses engagées pour l'exercice biennal 1984-1985 a été de 9 992 134 dollars, soit 9 662 244 dollars de décaissements et 329 890 dollars d'engagements non réglés.

Construction de locaux des Nations Unies à Nairobi

10. A la trente-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/208 du 21 décembre 1977, a approuvé en principe la construction d'un siège permanent pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de locaux pour les autres services des Nations Unies à Nairobi. A la trente-quatrième session, comme suite à la décision de l'Assemblée générale selon laquelle le Centre des Nations Unies pour les établissements humains nouvellement créé serait installé à Nairobi, l'Assemblée a approuvé, à la section XI de sa résolution 34/233 du 23 décembre 1979, la construction de locaux supplémentaires pour le Centre qui s'ajouteraient au projet de base.

11. Par la résolution 35/222 du 21 décembre 1977, l'Assemblée générale a approuvé les propositions du Directeur exécutif du PNUE concernant une formule plus économique pour les locaux des Nations Unies à Nairobi, y compris "les deux grandes salles de conférence envisagées dans le projet initial approuvé par l'Assemblée en 1977 et l'agrandissement nécessaire des restaurants et services annexes et des

locaux abritant les services de bibliothèque et de documentation". En outre, à la trente-sixième session, l'Assemblée générale a approuvé, à la section IX de sa résolution 36/235 du 18 décembre 1981 le projet de construction révisé pour Nairobi et un crédit total de 27 078 200 dollars.

12. A la section IX de la résolution 37/237 du 21 décembre 1982, l'Assemblée générale a approuvé la construction d'un bâtiment à usage de bureaux supplémentaire et d'un pavillon pour le service des visites ainsi que l'achat de mobilier et matériel supplémentaires dans les limites du crédit total approuvé dans sa résolution 36/235.

13. Par la section XIV de la résolution 39/236 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 415 000 dollars prélevé sur les ressources existantes pour du matériel et des travaux extérieurs supplémentaires nécessaires au fonctionnement efficace de l'ensemble.

14. Tous les travaux visés dans les documents du marché et un bâtiment à usage de bureaux supplémentaire ont été achevés dans les délais, et l'Office des Nations Unies à Nairobi a été inauguré officiellement le 24 mai 1984. Des travaux supplémentaires demandés à l'entrepreneur ont prolongé de quatre mois la durée du contrat; ils ont pris fin le 30 septembre 1984. Le délai de garantie des vices de construction pour les travaux initiaux a expiré le 6 mai 1985 et le 25 octobre 1985 pour les travaux supplémentaires.

15. Au 31 juillet 1985, il restait un solde inutilisé estimé à 401 200 dollars sur le crédit total de 27 078 200 dollars ouvert pour la construction des locaux des Nations Unies à Nairobi. A la quarantième session, l'Assemblée générale a approuvé, par la résolution 40/252 du 18 décembre 1985, la proposition du Secrétaire général d'utiliser ce solde pour des dépenses d'équipement non renouvelables liées au projet. On prévoit que tous les travaux non encore achevés le seront d'ici la fin de 1986, et les ressources éventuellement non utilisées seront remises au Siège de l'ONU pour figurer au chapitre 2 des recettes parmi les "Recettes accessoires".

16. Les bureaux des organismes des Nations Unies qui ont emménagé à Gigiri, à savoir le siège mondial du PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, les bureaux régionaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), sont tous pleinement opérationnels. Les installations de conférence des nouveaux locaux ont été utilisées pour les douzième et treizième sessions du Conseil d'administration du PNUE et se sont révélées d'une haute qualité technique.

Etats financiers

Etat I. Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

17. Le montant total des recettes de l'exercice biennal 1984-1985 s'est élevé à 61 448 423 dollars, et le montant total des dépenses à 60 713 714 dollars, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 734 709 dollars au 31 décembre 1985.

18. Les dépenses consacrées aux activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds et les dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour les années 1973 à 1985 se présentent comme suit :

<u>Année</u>	<u>Activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds</u>	<u>Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme</u>
(En dollars des Etats-Unis)		
1973	3 264 485	926 985
1974	4 015 676	2 550 095
1975	13 146 540	5 083 009
1976	15 596 098	5 404 167
1977	21 666 410	6 070 770
1978	22 902 469	6 953 728
1979	27 036 306	8 236 721
1980	26 830 093	9 467 382
1981	23 206 960	9 565 603
1982	22 145 795	9 411 787
1983	24 871 811	9 457 538
1984	16 903 581	10 181 238
1985	23 531 910	10 096 985*

* Y compris des engagements non réglés d'un montant de 989 093 dollars.

19. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des dépenses par objet pour les activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds au cours de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985.

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
Personnel de projets (à l'exclusion des consultants)	8 423 517	156 582	8 580 099
Consultants	4 035 746	589 742	4 625 488
Personnel administratif d'appui	3 623 153	55 015	3 678 168
Frais de voyage	1 709 973	71 598	1 781 571
Contrats de sous-traitance	4 288 327	840 545	5 129 372
Bourses	375 915	-	375 915
Formation en groupe et réunions	6 510 839	390 283	6 901 122
Matériel consommable	734 756	225 788	960 544
Matériel non consommable	1 206 655	858 121	2 064 776
Location de locaux	438 443	2 897	441 340
Fonctionnement et entretien du matériel	735 013	29 856	764 869
Frais d'établissement des rapports	1 953 128	327 486	2 280 614
Divers	1 256 489	37 831	1 294 320
Frais de participation du PNUÉ (projets externes)	1 409 088	148 205	1 557 293
Total	36 701 542	3 733 949	40 435 491

Etat II. Fonds pour l'environnement : état de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1985

20. Au 31 décembre 1985, le Fonds pour l'environnement disposait d'un solde de 21 338 542 dollars après affectation de 1 030 000 dollars à la réserve financière. En application du paragraphe 7 de la décision 12/19 du Conseil d'administration, le niveau de la réserve financière, qui était de 6,32 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal précédent, est passé à 7,35 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal 1984-1985.

Inscription de numéraires et d'effets à recevoir au compte de profits et pertes et d'effets à recevoir

21. Conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 110.14 et après une enquête minutieuse, la passation par profits et pertes de sept soldes d'un montant total de 1 499,61 dollars a été approuvée par le Sous-Secrétaire général aux services financiers pour l'exercice biennal 1984-1985. Dans chacun des cas, il a été constaté au regard des faits connus à cette date-là : a) qu'il n'était pas possible d'établir la responsabilité de la perte ni de l'imputer à un membre déterminé du personnel du PNUE, b) que tout avait été mis en oeuvre pour recouvrer la somme due, et c) que de nouvelles tentatives de recouvrement resteraient sans effet.

Inscription des pertes de biens au compte de profits et pertes

22. Durant l'exercice biennal 1984-1985, des pertes de biens d'un montant total de 1 081,17 dollars ont été passées par profits et pertes en application des dispositions de la règle de gestion financière 110.15. A la suite de ces inscriptions, le solde des biens comptabilisés est conforme aux quantités de biens non consommables effectivement disponibles au 31 décembre 1985.

Etat III. Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

23. Durant l'exercice biennal 1984-1985, le PNUE a administré les neuf fonds généraux d'affectation spéciale suivants :

- a) Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution;
- b) Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman, de la République islamique d'Iran et du Qatar;
- c) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction;
- d) Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation d'ateliers régionaux de formation à la gestion de l'environnement;
- e) Fonds régional d'affectation spéciale pour l'exécution du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Asie de l'Est;

f) Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le programme pour l'environnement des Caraïbes;

g) Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale;

h) Compte spécial intérimaire pour l'établissement de la Commission spéciale sur les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà;

i) Fonds d'affectation spéciale pour les timbres-poste en faveur de la protection et de la conservation de la nature.

Etat IV.1. Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

24. Le PNUE administre actuellement les quatre fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique suivants :

a) Fonds d'affectation spéciale destiné à la fourniture à court terme d'experts aux pays en développement. Durant l'exercice biennal 1984-1985, un total de 50 796 dollars a été versé au Fonds, provenant d'une contribution unique de la République fédérale d'Allemagne;

b) Fonds d'affectation spéciale à un projet intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins (Cajamarca/Pérou). Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'est engagé à financer ce fonds à concurrence de 3 millions de DM. Au 31 décembre 1985, 1 500 000 DM (équivalant à 496 374 dollars) avaient été versés; le solde de 1 500 000 DM (équivalant à 600 000 dollars) sera versé en 1986 et 1987;

c) Fonds d'affectation spéciale destiné à promouvoir la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières. A la fin de 1985, le Fonds avait reçu un total de 19 353 dollars provenant d'une contribution unique de l'Office suédois pour le développement international;

d) Fonds d'affectation spéciale pour renforcer le système d'échanges d'informations par la fourniture aux pays en développement de services de consultants pour des stratégies permettant de résoudre les problèmes environnementaux graves. A la fin de 1985, le Fonds avait reçu un total de 75 000 dollars provenant d'une contribution unique du Gouvernement norvégien.

Les quatre fonds d'affectation spéciale susmentionnées ont été créés au cours de l'exercice 1984-1985.

Etat IV.2. Autres fonds d'affectation spéciale : programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé par les Gouvernements du Danemark, du Japon, de la Norvège et de la République fédérale d'Allemagne : état récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

25. Selon les accords conclus avec l'Agence danoise pour le développement international et les Gouvernements du Japon, de la Norvège et de la République fédérale d'Allemagne, des administrateurs auxiliaires ont été engagés par le PNUE.

pour exercer des fonctions conformes à ces accords. A la clôture de l'exercice biennal, le PNUE employait cinq administrateurs auxiliaires : deux du Danemark, un du Japon et deux de la République fédérale d'Allemagne. Le contrat de l'administrateur auxiliaire norvégien a expiré et le PNUE n'emploie pas actuellement de fonctionnaires norvégiens.

26. Durant l'exercice biennal 1984-1985, l'Agence danoise pour le développement international et les Gouvernements du Japon et de la République fédérale d'Allemagne ont déposé respectivement auprès du PNUE 144 105 dollars, 123 232 dollars et 46 086 dollars, placés sur un compte portant intérêt, afin de financer les dépenses liées à l'engagement d'administrateurs auxiliaires.

Etat IV.3. Autres fonds d'affectation spéciale : prix internationaux dans le domaine de l'environnement : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

27. Au paragraphe 14 de la décision 10/27 du 31 mai 1982, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à financer un nouveau prix international pour l'environnement. Un don de la Japan Shipbuilding Industry Foundation a permis de verser au fonds d'affectation spéciale du "Prix Sasakawa pour l'environnement" une dotation initiale d'un million de dollars des Etats-Unis. La valeur du ou des prix décernés au cours d'une année donnée ne pourra pas dépasser 70 p. 100 des intérêts produits par les avoirs du fonds durant les 12 mois précédents. Le Gouvernement koweïtien a fait un don de 5 000 dollars. Un prix de 50 000 dollars a été décerné en 1984 et deux prix de 25 000 dollars chacun ont été décernés en 1985.

Etat V.1. Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

28. Pour couvrir les frais généraux de l'organisation, il a été imputé à ce compte un montant correspondant à 13 p. 100 des dépenses totales des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, et un montant correspondant à 12 p. 100 des dépenses totales du Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE.

29. Pour l'exercice biennal 1984-1985, le total des recettes s'est élevé à 1 191 053 dollars et les dépenses à 520 990 dollars, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 270 063 dollars.

Etat V.2. Compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

30. Ce compte spécial a été ouvert en application de la résolution 34/184 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1979. Durant l'exercice biennal 1984-1985, les Gouvernements chilien, grec et sénégalais ont annoncé des contributions de 10 000 dollars, 10 000 dollars et 5 000 dollars, respectivement. Aucun engagement de dépense n'a encore été imputé à ce compte spécial.

Etat VI.1. Contributions de contrepartie : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

31. Pour résoudre les problèmes environnementaux graves dans les pays en développement, le Conseil d'administration a demandé aux gouvernements, par le

paragraphe 4 de sa décision 10/26 du 31 mai 1982, de fournir des ressources qui viendraient s'ajouter à celles que le Programme pour l'environnement reçoit déjà selon les procédures établies.

32. En réponse à cette demande, au cours de l'exercice biennal 1984-1985, des annonces de contributions de 3 163 543 dollars ont été reçues et les intérêts et autres recettes perçus se sont élevés à 157 139 dollars. Les dépenses totales s'élevant à 1 576 747 dollars, l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 1 743 935 dollars.

Etat VI.2. Contribution de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

33. A la deuxième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Cannes, 2-7 mars 1981), le Gouvernement grec s'est engagé à verser des contributions de contrepartie pour augmenter les ressources qui financent l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée adopté à la Réunion de Barcelone en février 1975. Durant l'exercice biennal 1984-1985, le Gouvernement grec a versé une contribution équivalant à 800 000 dollars des Etats-Unis.

Etat VII. Fonds de roulement (information) : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

34. Pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985, les recettes se sont élevées à 55 720 dollars et les dépenses à 43 197 dollars, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 12 523 dollars au 31 décembre 1985.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de l'article XIV du règlement financier du PNUE, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1985.

2. Les comptes ont été vérifiés conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à l'annexe dudit règlement et aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au du PNUE, à Nairobi.

3. Durant l'exercice biennal examiné, le Comité a continué à rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et à envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a aidé le Comité à entretenir un dialogue continu avec l'Administration.

4. Les éléments ci-après sont ceux qui nous ont paru les plus importants à signaler à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice biennal. Nous en avons discuté avec l'Administration dont les réponses sont indiquées comme il convient dans le présent rapport.

Résumé des opérations

5. Notre analyse des dépenses a fait apparaître que le traitement d'un fonctionnaire engagé au titre du chapitre 28 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été imputé sur le Fonds pour l'environnement. De même, un fonctionnaire du Fonds pour l'environnement a été affecté à un poste relevant du chapitre 18 du budget ordinaire. Nous avons constaté en outre que, comme les crédits alloués au Fonds pour l'environnement pour les achats de mobilier et de matériel étaient déjà dépassés, le prix d'achat d'un appareil bélinographique avait été comptabilisé comme charge reportée.

6. Nous avons constaté de même que les comptes de vingt-deux projets n'avaient pas été arrêtés bien que deux à cinq années se soient écoulées depuis l'achèvement effectif des projets. Notre examen des états et tableaux financiers correspondant aux divers fonds a révélé que des placements en disponible en obligations, d'une valeur comptable de 1 005 000 dollars, avaient été comptabilisés dans le solde disponible en banque et non parmi les placements. Nous avons noté aussi des erreurs dans les états récapitulatifs des recettes et des dépenses des fonds généraux d'affectation spéciale et des autres fonds d'affectation spéciale.

Contrôle budgétaire

Transferts interfonds ou interpériodes

7. Notre examen des comptes du Fonds pour l'environnement a révélé que les dépenses correspondant au traitement d'un fonctionnaire occupant un poste relevant du chapitre 28 du budget ordinaire de l'ONU avaient été imputées au Fonds. Les dépenses de salaire d'un montant de 29 501 dollars concernaient la période de juin à décembre 1985. Puis, le 3 décembre 1985, les dépenses ont été transférées au compte des charges reportées et sont comptabilisées de la sorte dans l'état de l'actif et du passif du Fonds pour l'environnement. Enfin, le 21 février 1986, ces sommes ont été reprises dans les dépenses au titre du chapitre 28 pour l'exercice 1986-1987.

8. Si ces sommes avaient été imputées correctement au chapitre 28 du budget ordinaire, le PNUE aurait déclaré un excédent de dépenses de 17 817,92 dollars au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 1984-1985, et non un solde inutilisé de 11 683,22 dollars. Nous avons recommandé un renforcement des contrôles afin que les dépenses soient imputées correctement. L'Administration nous a informés que la date de clôture des comptes du budget ordinaire ayant été avancée, les comptes de 1984-1985 étaient déjà arrêtés et qu'il n'était plus possible de les corriger. Les ajustements nécessaires ont toutefois été apportés depuis par l'Administration.

9. Nous avons constaté aussi que le poste du Directeur adjoint du Service de gestion pour l'environnement, qui relève du Fonds pour l'environnement, a été imputé au chapitre 18 du budget ordinaire. Depuis le 1er novembre 1985, le traitement de ce fonctionnaire est imputé au budget ordinaire.

10. Nous avons recommandé que l'on demande l'autorisation de transférer le poste de ce fonctionnaire si ses services doivent relever effectivement du budget ordinaire; si ce n'est pas le cas, son traitement devrait être à la charge du Fonds pour l'environnement. L'Administration nous a informés que l'utilisation du poste inscrit au budget ordinaire n'était que temporaire et que son coût serait imputé dorénavant au Fonds pour l'environnement.

Matériel de bureau comptabilisé comme une charge reportée

11. Notre examen a révélé aussi que l'achat d'un appareil bélinographique d'une valeur de 26 400 dollars était comptabilisé dans les comptes du Fonds pour l'environnement comme une charge différée et non comme une dépense. Une vérification plus approfondie a permis de constater que les crédits ouverts en 1984-1985 pour l'achat de mobilier et matériel avaient déjà été dépassés.

12. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que soit établie une pièce de journal rectificative afin de transférer le montant des charges différées à l'objet de dépense approprié. Nous avons aussi mis en doute l'opportunité de cet achat alors même qu'aucun crédit n'était disponible à cette fin. L'Administration nous a informés par la suite que la rectification avait été faite selon la recommandation.

Tableaux des effectifs

13. Nous avons noté que les avis d'allocation de crédit émis par le Groupe du budget pour les ressources extra-budgétaires ne comportent pas d'autorisation sous forme de tableau d'effectifs. Le tableau des effectifs, qui indique la répartition des postes permanents et temporaires autorisés par programme, par catégorie et par échelon, fixe les limites des effectifs et permet de déterminer si ces limites ont été respectées. Son utilité est reconnue et il est prévu par le manuel du budget du PNUE.

14. Nous avons recommandé que les tableaux d'effectifs soient inclus à l'avenir dans les avis d'allocation de crédit, ce que l'Administration a accepté.

Clôture des comptes des projets

15. Selon une procédure interne adoptée par le Fonds pour l'environnement, les comptes des projets sont clos deux ans après l'achèvement effectif des projets, quand bien même certains rapports prévus n'ont pas encore été reçus. Il est probable que cette procédure a été adoptée pour éliminer les frais de tenue et de publication de ces comptes quand il apparaît que les rappels réguliers et périodiques aux organisations de soutien ou aux institutions coopérantes demeureront vraisemblablement sans effet concret.

16. Notre examen des rapports sur les objets de dépense a révélé 22 projets dont les comptes restaient ouverts bien que deux à cinq années se soient écoulées depuis leur achèvement. Nous avons recommandé que les comptes de ces projets soient clos, ce que l'Administration a accepté.

Engagements non réglés

17. Lors de nos vérifications préliminaires des comptes, nous avons attiré l'attention de l'Administration sur le grand nombre des engagements nés d'opérations portant sur des achats, les services d'experts et de consultants et les voyages n'étaient toujours pas réglés après plus d'un an et étaient devenus caducs. Notre examen a révélé que ces engagements auraient dû être annulés, soit parce que le voyage autorisé n'avait jamais été entrepris ou parce que le montant correspondait à un excédent des crédits alloués par rapport aux dépenses effectives. Nous avons alors recommandé que ces engagements soient examinés en détail régulièrement, surtout en fin d'exercice.

18. Notre second examen lors de la vérification finale des comptes nous a permis de constater que les comptes susmentionnés avaient été soldés et les engagements devenus caducs annulés. Pour améliorer le suivi des engagements, l'Administration a établi un programme informatique qui retrace l'évolution des engagements non réglés.

Etablissement des rapports financiers

Placements

19. Notre examen des soldes combinés des placements a révélé que des obligations arrivant à échéance le 15 mai 1989, d'une valeur comptable de 1 005 000 dollars, figuraient, aussi bien dans l'état de l'actif et du passif du fonds d'affectation spéciale pour les prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3) que dans le tableau connexe, parmi les éléments du disponible en banque. Etant donné que la pratique comptable de l'ONU et du PNUE est claire pour ce qui est de la composition du disponible, et que l'ONU a pour pratique de comptabiliser comme placements les avoirs en titre tels que les obligations, nous avons recommandé que l'état et le tableau en cause soient révisés en ce sens, ce que l'Administration a fait.

Etat récapitulatif concernant les fonds généraux d'affectation spéciale

20. Notre examen de l'état récapitulatif des recettes et dépenses des fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE a révélé que, pour trois postes de dépenses se rapportant au Fonds de timbres-poste consacrés à la protection et à la conservation de la nature, les montants étaient différents de ceux qui figuraient pour les mêmes rubriques dans l'état récapitulatif par objet de dépense. Une vérification plus approfondie nous a permis de découvrir que les erreurs avaient été commises au stade de la récapitulation.

21. Nous avons recommandé que les états récapitulatifs soient examinés soigneusement en fin de processus pour veiller à l'exactitude des données. A la suite de notre constatation, l'Administration a examiné les états récapitulatifs informatisés des dépenses pour 1984-1985, confirmé notre observation et révisé l'état financier.

22. Nous avons constaté aussi que le solde des charges reportées pour le Fonds pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction incluait un montant de 18 815 dollars, reporté de la première année de l'exercice biennal. Selon l'usage en vigueur, ce montant aurait dû être transféré au compte de dépenses approprié en 1985 lorsque les crédits correspondants ont été mis à disposition.

23. Nous avons recommandé que les comptes concernés soient ajustés, ce que l'Administration a accepté. L'Administration nous a informés par la suite qu'elle avait procédé à l'ajustement recommandé.

Notes explicatives des états financiers

24. La note explicative 5 b) des états financiers (voir l'annexe) indiquait que les charges différées d'un montant de 21 648 dollars qui apparaissaient dans l'état III représentaient des contributions reçues par le Siège de l'ONU, mais non encore portées au crédit des comptes du PNUE par bordereaux interservices au

31 décembre 1985. Il était clair d'après cette note qu'il s'agissait d'une somme à recevoir et non d'une charge reportée. La note n'était d'ailleurs pas conforme à la note explicative l j) des états financiers qui définit des charges reportées.

25. Nous avons recommandé que le montant soit reclassé et la note corrigée, ce que l'Administration a accepté.

Fonds pour le Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUÉ

26. Dans l'état récapitulatif des recettes et des dépenses pour le fonds d'affectation susmentionné, nous avons noté l'existence d'un compte de traitements correspondant à des postes permanents. Attendu que le fonds concerné ne prévoit pas expressément de postes permanents, mais seulement des traitements et dépenses connexes de personnel, ce compte ne devrait même pas figurer dans l'état.

27. Nous avons recommandé que la nature des charges soit vérifiée et présentée correctement. L'Administration nous a informés que le montant correspondait à des traitements et dépenses connexes de personnel et qu'il avait été reclassé en conséquence.

Présentation des états

28. Notre examen des sommes à recevoir des comptes autres que ceux concernant le personnel a révélé qu'un compte présentant un solde excédentaire de 260 984,81 dollars figurait en regard du total des comptes présentant un solde déficitaire.

29. Etant donné le montant non négligeable de la somme, nous avons recommandé qu'aux fins de la présentation des états financiers, le solde excédentaire figure séparément dans un compte à payer.

Inscription de numéraires, d'effets à recevoir et de biens au compte de profits et pertes

30. L'Administration nous a informés que durant l'exercice biennal 1984-1985, des espèces et des effets à recevoir d'une valeur de 1 499,61 dollars et des pertes de biens d'un montant de 1 081,17 dollars ont été passées par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 110.15.

Observations sur les problèmes soulevés dans le rapport sur l'exercice biennal 1982-1983

31. Les questions soulevées dans le rapport du Comité sur l'exercice biennal 1982-1983 1/ ont été soit résolues de façon satisfaisante, soit de nouveau mentionnées dans le présent rapport.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 5F (A/39/5/Add.6), sect. II.

Remerciements

32. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif, ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes
de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA, Jr.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VII et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1985. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière à la fin de l'exercice biennal et des résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice. Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables énoncés qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice précédent et les opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes
de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA, Jr.

30 juin 1986

IV. OBSERVATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PNUE SUR LES COMMENTAIRES
ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes est reproduit à la section II ci-dessus. Les observations du Directeur exécutif sur les aspects mentionnés par les commissaires aux comptes sont reproduites ci-après. Pour faciliter les références, les numéros des paragraphes du rapport des commissaires aux comptes sont indiqués à la suite des titres des observations du Directeur exécutif.

Contrôle budgétaire (vérification des comptes, par. 5 et par. 7 à 18)

2. Le souci constant de l'Administration d'opérer un contrôle budgétaire rigoureux depuis des années est cause de l'efficacité considérable du système en vigueur de suivi, de documentation et d'évaluation de l'exécution du budget. En fait, le PNUE n'a jamais dépassé l'enveloppe budgétaire totale approuvée. Dans ce contexte, et eu égard aux différents points signalés par les commissaires aux comptes, le Directeur exécutif soumet les observations ci-après.

Transferts interfonds et interpériodes (vérification des comptes, par. 7 à 10)

3. Comme les commissaires aux comptes le mentionnent dans leurs commentaires, l'Administration a opéré les ajustements et corrections nécessaires à la suite des recommandations qui ont été faites.

Matériel de bureau comptabilisé comme charge différée (vérification des comptes, par. 11 et 12)

4. Les dépenses d'acquisition d'un appareil bélinographique, comptabilisées initialement parmi les charges différées, ont été dûment reclassées et transférées à l'objet de dépenses approprié.

Tableaux des effectifs (vérification des comptes, par. 13 et 14)

5. A l'avenir, le tableau des autorisations d'effectifs figurera dans les avis d'allocation de crédit conformément à la recommandation des commissaires aux comptes.

Clôture des comptes des projets (vérification des comptes, par. 6 et par. 15 et 16)

6. Comme les commissaires aux comptes l'ont recommandé, la procédure interne de clôture des comptes des projets après un délai de deux ans suivant l'achèvement effectif des projets sera respectée rigoureusement par l'Administration. Les projets mentionnés dans le rapport des commissaires aux comptes dont les comptes n'étaient pas encore clos après expiration du délai de deux ans ont été clos ou sont en voie de l'être.

Engagements non réglés (vérification des comptes, par. 17 et 18)

7. La validité des engagements non réglés est examinée régulièrement et en détail selon les procédures et directives générales établies. Depuis la vérification, l'Administration a mis en service un système informatisé de suivi des engagements non réglés qui facilite le repérage dans les comptes des engagements périmés et caducs.

Etablissement des rapports financiers (vérification des comptes,
par. 6 et par. 19 à 28)

8. L'Administration du PNUE continue d'appliquer l'harmonisation interinstitutions des rapports financiers, y compris la classification des comptes. L'harmonisation intéresse les titres, la consolidation des états et tableaux, le contenu et l'ordre de présentation des données et renseignements. Dans ce contexte, et eu égard aux différents points signalés par les commissaires aux comptes, le Directeur exécutif formule les observations ci-après.

Placements (vérification des comptes, par. 19)

9. La classification correcte des obligations à la rubrique placements est opérée dans les états et tableaux financiers au 31 décembre 1985.

Etat récapitulatif concernant les fonds généraux d'affectation spéciale
(vérification des comptes, par. 20 à 23)

10. Comme l'indiquent les commissaires aux comptes, les révisions, corrections et reclassements ont été opérés selon leurs recommandations. En outre, un solde de dépenses différées reporté de la première année de l'exercice biennal a été transféré au compte de dépenses approprié.

Notes explicatives des états financiers (vérification des comptes, par. 24 et 25)

11. L'Administration a pris note de l'observation des commissaires aux comptes et les reclassements et rectifications nécessaires ont été opérés.

Fonds pour le Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE
(vérification des comptes, par. 26 et 27)

12. Les observations des commissaires aux comptes portent sur la combinaison des numéros d'immatriculation des comptes pour les postes permanents et les traitements et dépenses de personnel connexes, et l'Administration a accepté d'incorporer la modification dans les états et tableaux financiers au 31 décembre 1985.

Remerciements

13. L'Administration tient à exprimer ses remerciements aux commissaires aux comptes pour l'attitude de coopération constructive qu'ils ont manifestée durant leur intervention.

V. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985
CLOS LE 31 DECEMBRE 1985

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Recettes</u>	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
Contributions reçues des gouvernements (tableau 1.1)	57 856 437	58 323 725
Dons de sources publiques	2 872	626
Revenu des placements	3 590 026	5 150 256
Revenu des loyers	21 331	51 480
Recettes diverses	99 467	506 026
Perte/gain de change	(121 710)	(1 092 695)
Total, recettes	<u>61 448 423</u>	<u>62 939 418</u>
 <u>Dépenses</u>		
Activités relevant du programme du Fonds (tableau 1.2)	39 487 870	46 381 479
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds (tableau 1.2)	947 621	636 127
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme (tableau 1.3)	20 278 223	18 869 325
Total, dépenses	<u>60 713 714</u>	<u>65 886 931</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (état II)	<u>734 709</u>	<u>(2 947 513)</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du
Bureau du Fonds pour l'environnement
et de l'administration

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des contributions au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1984	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions		Montants recouverts en 1983 pour 1984 a/	Montants recouverts en 1984 et 1985	Contributions annoncées non versées pour 1985 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
			annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	annoncées pour des années ultérieures				
Algérie	550	-	22 000	11 000	-	22 550	-	11 000
Allemagne, République fédérale d'	-	-	3 014 244	1 920 000	-	3 014 244	-	1 920 000
Arabie saoudite	500 000	-	1 000 000	-	-	1 500 000	-	-
Argentine	-	4 136	-	-	-	4 136	-	-
Australie	-	-	707 085	-	-	707 085	-	-
Autriche	-	-	600 000	300 000	-	600 000	-	300 000
Bahamas	-	-	1 000	-	-	1 000	-	-
Bangladesh	-	2 012	10 011	2 541	-	10 023	2 000	2 541
Barbade	-	-	2 000	-	-	2 000	-	-
Belgique	70 884	131 549	380 198	-	-	373 807	208 824	-
Bénin	4 000	(286)	2 000	-	-	5 714	-	-
Botswana	-	-	1 463	-	-	1 463	-	-
Brsil	40 000	-	40 000	20 000	-	60 000	20 000	20 000
Bulgarie	-	-	20 304*	-	-	20 304	-	-
Burundi	-	-	-	877	-	-	-	877
Cameroun	5 448	2 385	11 680	15 666	-	11 680	7 833	15 666
Canada	865 000	-	1 751 900	1 007 000	-	2 616 900	-	1 007 000
Chili	-	-	10 000	-	-	10 000	-	-
Chine	-	-	161 477	78 370	-	161 477	-	78 370
Chypre	-	-	4 000	-	-	4 000	-	-
Colombie	-	-	70 244	35 000	-	61 250	8 994	35 000
Congo	-	-	7 370	-	-	7 370	-	-
Costa Rica	-	29	72	-	-	101	-	-
Côte d'Ivoire	-	4 211	-	-	-	4 211	-	-
Danemark	-	-	680 934	-	-	680 934	-	-
Egypte	24 085	-	54 346	29 750	-	73 021	5 410	29 750
Equateur	-	-	10 000	5 000	-	-	10 000	5 000
Espagne	-	-	528 862	327 160	-	528 862	-	327 160
Etats-Unis d'Amérique	-	(12 812)	19 849 876	-	-	18 912 126	924 938	-
Finlande	-	-	1 200 000	642 857	-	1 200 000	-	642 857

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1984	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Montants recouvrés en 1983 pour 1984 a/	Montants recouvrés en 1984 et 1985	Contributions annoncées non versées pour 1985 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour 1985 et des années ultérieures
France	-	82 834	1 426 974	849 673	-	1 509 808	-	849 673
Gabon	-	-	6 000	-	-	6 000	-	-
Grèce	-	14 000	7 000	-	-	21 000	-	-
Hongrie	-	-	42 580	24 742	-	42 580	-	24 742
Inde	48 794	-	200 000	-	-	148 215	100 579	-
Indonésie	-	-	24 000	12 000	-	12 000	12 000	12 000
Iran (République islamique d')	55 647	-	-	-	-	55 647	-	-
Irlande	-	-	38 856	-	-	38 856	-	-
Islande	-	-	9 000	4 500	-	9 000	-	-
Italie	321 838	(39 406)	529 303	279 883	-	811 735	-	279 883
Jamaïque	-	-	7 490	-	-	-	7 490	-
Japon	-	-	8 000 000	-	-	8 000 000	-	-
Jordanie	-	-	15 000	-	-	15 000	-	-
Kenya	11 283	-	90 000	60 060	-	64 040	37 243	60 060
Koweït	-	-	400 000	-	-	400 000	-	-
Lesotho	-	586	388	-	-	974	-	-
Luxembourg	-	-	10 418	6 038	-	10 418	-	6 038
Malaisie	-	-	30 000	100 000	-	30 000	-	100 000
Malawi	-	1 338	4 195	3 216	-	5 533	-	3 216
Malte	-	-	2 887	-	-	2 887	-	-
Maroc	-	41 108	-	-	-	41 108	-	-
Mexique	-	-	39 790	10 500	-	39 790	-	10 500
Mongolie	-	-	1 671	833	-	1 671	-	833
Népal	-	-	2 000	-	-	1 000	1 000	-
Nigéria	8 388	32 000	32 000	-	-	60 677	11 711	-
Norvège	-	-	1 509 148	904 459	-	1 509 148	-	904 459
Nouvelle-Zélande	-	-	118 821	-	-	118 821	-	-
Oman	-	-	25 000	10 000	-	25 000	-	10 000
Ouganda	2 557	-	2 000	-	-	2 206	2 351	-
Pakistan	5 000	-	9 984	5 000	-	14 984	-	5 000
Panama	-	-	7 500	4 000	2 000	6 000	-	3 500
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	13 000	26 000	-	12 445	555	26 000
Pays-Bas	-	-	983 181	591 072	-	983 981	-	191 072
Pérou	35 000	-	-	-	-	-	35 000	-
Philippines	7 186	-	2 348	10 000	-	9 534	-	10 000

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1984	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Montants recouverts en 1983 pour 1984 a/	Montants recouverts en 1984 et 1985	Contributions annoncées non versées pour 1985 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Pologne	-	-	45 054*	-	-	45 054	-	-
Portugal	-	3 000	6 000	-	-	9 000	-	-
Qatar	-	-	10 000	-	-	10 000	-	-
République arabe syrienne	-	1 007	27 384	-	-	13 728	14 663	-
République centrafricaine	-	90	-	-	-	90	-	-
République de Corée	10 000	-	-	-	-	10 000	-	-
République démocratique allemande	-	-	252 723	150 000	-	252 723	-	150 000
République démocratique populaire lao	-	-	8 027	2 000	-	8 027	-	2 000
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	31 004*	-	-	31 004*	-	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	78 021*	-	-	78 021	-	-
République-Unie de Tanzanie	3 288	(900)	-	-	-	-	2 388	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	1 978 125	-	-	1 978 125	-	-
Rwanda	-	-	-	1 000	-	-	-	1 000
Sénégal	-	-	-	2 000	-	-	-	2 000
Seychelles	-	-	200	-	-	200	-	-
Singapour	-	-	2 000	-	-	2 000	-	-
Somalie	575	66	538**	269	-	844	335	269
Soudan	3 000	-	22 211**	-	-	3 000	22 211	-
Sri Lanka	-	-	6 000	-	-	6 000	-	-
Suède	-	-	3 903 921	2 122 917	-	3 903 921	-	2 122 917
Suisse	-	-	867 180	1 121 495	-	867 180	-	1 121 495
Swaziland	-	471	1 019	766	-	1 073	417	766
Tchécoslovaquie	-	-	50 089**	26 087	-	50 089	-	26 087
Thaïlande	-	-	20 000	10 000	-	30 000	-	-
Togo	484	437	-	-	-	921	-	-
Trinité-et-Tobago	5 000	-	-	5 025	-	5 000	-	5 025
Tunisie	-	-	15 180	-	-	15 180	-	-
Turquie	6 000	-	12 000	9 000	-	12 000	6 000	9 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	6 392 408*	-	-	6 392 408	-	-
Venezuela	-	-	257 333	-	-	257 333	-	-

Tableau I.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1984	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1984	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Montants recouverts en 1983 pour 1984 a/	Montants recouverts en 1984 et 1985	Contributions annoncées non versées pour 1985 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
		antérieures	et 1985	ultérieures	1984 a/	et 1985	antérieures	ultérieures
Yémen démocratique	1 602	36	3 804	2 200	-	3 840	1 602	2 200
Yougoslavie	-	8 640	34 590*	51 724	-	43 230	-	51 724
Zaire	9 506	14 638	75 000	-	-	-	99 144	-
Zambie	8 400	-	13 875	-	-	22 275	-	-
Zimbabwe	-	-	9 151	-	-	9 151	-	-
Total	2 053 515	291 169	57 856 437	10 801 680	2 000	58 664 933	1 544 688	10 791 180

* Monnaies non convertibles.

** Convertis au taux de change appliqué par l'ONU en décembre 1985 dans le cas des contributions pour 1985 uniquement.

a/ Ces montants ont été indiqués dans les comptes de 1983 et ne sont reproduits dans le présent tableau qu'à titre d'information.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1984-1985	Crédits alloués pour 1984-1985	Crédits non alloués	Dépenses engagées en 1984/1985		Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde non engagé des crédits alloués
				Décaissements 1984	1985				
I. Activités relevant du programme du Fonds									
Environnement et développement	8 050 000	6 037 000	2 013 000	1 941 783	1 846 145	427 030	4 214 958	3 835 042	1 822 042
Sensibilisation aux questions relatives à l'environnement	12 000 000	9 000 000	3 000 000	2 973 669	3 010 481	928 147	6 912 297	5 087 703	2 087 703
Plan Vigie	8 500 000	6 375 000	2 125 000	2 099 344	2 933 108	566 582	5 599 034	2 900 966	775 966
Océans	7 400 000	5 550 000	1 850 000	2 153 055	2 568 157	455 176	5 176 388	2 223 612	373 612
Eau	3 000 000	2 250 000	750 000	270 571	1 268 462	126 809	1 665 838	1 334 162	584 162
Ecosystèmes terrestres	10 800 000	8 100 000	2 700 000	1 319 172	2 273 841	332 656	3 925 669	6 874 331	4 174 331
Terres arides et semi-arides, écosystèmes et lutte contre la désertification	6 700 000	5 025 000	1 675 000	1 899 446	2 002 410	368 569	4 270 425	2 429 575	754 575
Santé et établissements humains	7 150 000	5 363 000	1 787 000	1 924 832	2 378 090	118 286	4 421 208	2 728 792	941 792
La course aux armements et l'environnement	400 000	300 000	100 000	117 158	113 790	-	230 948	169 052	69 052
Coopération régionale et technique	6 000 000	4 500 000	1 500 000	1 689 488	1 105 395	276 222	3 071 105	2 928 895	1 428 895
Total des activités relevant du programme du Fonds	70 000 000	52 500 000	17 500 000	16 388 518	19 499 879	3 599 473	39 487 870	30 512 130	13 012 130
II. Activités relevant de la réserve du programme du Fonds	2 000 000	1 000 000	1 000 000	515 063	298 082	134 476	947 621	1 052 379	52 379
Total	<u>72 000 000</u>	<u>53 500 000</u>	<u>18 500 000</u>	<u>16 903 581</u>	<u>19 797 961</u>	<u>3 733 949</u>	<u>40 435 491</u>	<u>31 564 509</u>	<u>13 064 509</u>

a/ Conformément au paragraphe 15 de la décision 11/10 du Conseil d'administration.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits		Dépenses engagées en 1984/1985		Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde non engagé des crédits alloués
	ouverts pour 1984-1985	alloués pour 1984-1985	1984	1985			
Postes permanents	9 362 900	9 109 900	4 212 808	4 308 025	8 552 653	810 247	557 247
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	337 800	336 400	117 608	181 926	303 940	33 860	32 460
Consultants (y compris frais de voyage)	862 800	858 800	227 990	371 445	768 866	93 934	89 934
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	145 800	100 828	43 730	49 349	95 930	49 870	4 898
Groupes spéciaux d'experts	478 000	446 000	21 035	70 102	105 033	372 967	340 967
Formation linguistique	70 400	69 300	51 586	12 048	63 634	6 766	5 666
Traitements et dépenses connexes de personnel	4 416 100	4 290 300	1 861 583	2 132 598	4 192 166	223 934	98 134
Frais de voyage	1 423 400	1 400 000	536 064	621 287	1 254 638	168 762	145 362
Services contractuels	155 900	155 900	65 073	47 776	114 818	41 082	41 082
Frais généraux de fonctionnement	3 321 800	3 313 872	1 053 219	1 585 079	2 828 224	493 576	485 648
Fournitures et accessoires	732 500	724 800	230 346	191 597	532 412	200 088	192 388
Mobilier et matériel	385 900	385 600	120 019	200 378	392 138	(6 238)	(6 538)
Nouveaux locaux (y compris agrandissement)	10 400	4 800	-	-	4 164	6 236	6 236
Bourses, subventions et contributions	120 700	120 700	49 283	34 339	83 622	37 078	37 078
Contributions aux activités administratives financées en commun au sein des Nations Unies	986 600	986 600	387 101	411 551	985 985	615	615
	22 811 000	22 303 800	8 977 445	10 217 500	20 278 223	2 532 777	2 025 577

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat de l'actif, du passif et du solde du Fonds
au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque		
En monnaies convertibles		
(tableau 2.1)	23 578 998	21 641 744
En monnaies non convertibles	7 784 169	7 385 467
Avances aux organisations coopérantes et		
aux organisations de soutien	3 220 956	4 925 883
Contributions annoncées à recevoir		
des gouvernements		
(tableau 1.1)	12 335 868	22 533 862
Intérêts échus à recevoir	170 388	371 426
Sommes à recevoir	276 984	357 111
Charges différées		
(note 5)	1 048 869	2 377 193
Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et au titre		
de virements interfonds		
(note 6)	2 910 071	785 877
Total, actif	<u>51 326 303</u>	<u>60 378 563</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer		
(note 4)	702 487	2 701 180
Avances consenties par les organisations		
coopérantes et les organisations de soutien	6 156 003	5 331 583
Engagements non réglés		
(tableaux 1.2 et 1.3)	4 817 227	3 955 060
Réserve financière	7 350 000	6 320 000
Contributions comptabilisées d'avance		
(tableau 1.1)	10 801 680	20 482 347
Sommes à payer à des fonds de l'ONU et		
au titre de virements interfonds		
(note 7)	160 364	773 121
Total, passif	<u>29 987 761</u>	<u>39 563 291</u>

Etat II (suite)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Solde inutilisé</u>		
Solde disponible au 1er janvier	20 815 272	24 567 851
<u>A ajouter</u> : Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'années antérieures	666 049	819 016
Ajustement des recettes d'années antérieures	152 512	295 918
Excédent des recettes sur les dépenses (état I)	734 709	(2 947 513)
<u>A déduire</u> : Virement à la réserve financière	1 030 000	1 920 000
Solde disponible au 31 décembre	<u>21 338 542</u>	<u>20 815 272</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>51 326 303</u></u>	<u><u>60 378 563</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Disponibilités convertibles, dépôts et placements bancaires
au 31 décembre 1985Valeur comptable
(En dollars des Etats-Unis)Fonds pour l'environnement (état II)

Disponible en banque				938 998,09
Morgan Guaranty Trust	Interest bearing fund	7,5000	% dépôt à vue	1 140 000,00
First National Bank Chicago	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 2 janvier 1986	5 000 000,00
First National Bank Chicago	Grande Caïmane	8,0625	% échéance le 3 janvier 1986	4 000 000,00
State Bank of India	Interest bearing fund	8,2500	% échéance le 3 janvier 1986	500 000,00
Bank Hapoalim	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 8 janvier 1986	1 000 000,00
First American Bank	Nassau	8,0625	% échéance le 21 janvier 1986	1 500 000,00
State Bank of India	Nassau	8,0000	% échéance le 21 janvier 1986	1 000 000,00
Banco di Napoli	Interest bearing fund	8,2200	% échéance le 3 février 1986	1 000 000,00
Banco di Napoli	Interest bearing fund	8,3125	% échéance le 3 février 1986	4 000 000,00
Bank Hapoalim	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 13 février 1986	1 000 000,00
Bayerische Bank	Grande Caïmane	8,0625	% échéance le 27 février 1986	2 500 000,00
				<u>23 578 998,09</u>

Fonds d'affectation spéciale généraux et de coopération technique du PNUE, fonds des prix internationaux
et compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification (états III, IV.1, IV.3 et V.2)

Disponible en banque				489 832,25
Saudi International Bank	Grande Caïmane	7,8750	% échéance le 3 janvier 1986	65 000,00
Saudi International Bank	Grande Caïmane	8,3750	% échéance le 17 janvier 1986	500 000,00
Bayerische Bank	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 31 janvier 1986	1 000 000,00
Bayerische Bank	Grande Caïmane	7,8750	% échéance le 7 février 1986	500 000,00
J. H. Schroder	Grande Caïmane	8,1875	% échéance le 7 février 1986	500 000,00
Bayerische Bank	Grande Caïmane	8,1875	% échéance le 21 février 1986	1 000 000,00
Bayerische Bank	Grande Caïmane	8,5000	% échéance le 7 mars 1986	500 000,00
National Bank of Pakistan	Interest bearing fund	8,1875	% échéance le 21 mars 1986	1 000 000,00
J. H. Schroder	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 11 avril 1986	500 000,00
Bank of Tokyo Tr.	Nassau	7,6875	% échéance le 25 avril 1986	500 000,00
Daiwa Bank and Tr.	Grande Caïmane	7,6875	% échéance le 25 avril 1986	500 000,00
Long Term Credit				500 000,00
Bank of Japan	Londres	8,0625	% échéance le 23 mai 1986	500 000,00
Société générale de banque	Grande Caïmane	8,0000	% échéance le 23 mai 1986	500 000,00
Bank Hapoalim	Grande Caïmane	8,1875	% échéance le 6 juin 1986	1 000 000,00
Bank of China	Grande Caïmane	7,8125	% échéance le 20 juin 1986	500 000,00
Société générale de banque	Grande Caïmane	8,0625	% échéance le 5 septembre 1986	1 000 000,00
J. H. Schroder	Grande Caïmane	8,2500	% échéance le 19 septembre 1986	1 000 000,00
Chubu El.-Daiwa Sec	Nagoya	11,1250	% échéance le 15 mai 1989	1 005 000,00 a/
				<u>12 559 832,25 b/</u>

Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE (état IV.2)

Disponible en banque				89 106,01
Morgan Guaranty Trust	Interest bearing fund	7,5000	% dépôt à vue	100 000,00
				<u>189 106,01</u>

Tableau 2.1 (suite)

Valeur comptable
(En dollars des Etats-Unis)

Compte spécial du FNUE pour les contributions de contrepartie des gouvernements (état VI.1)

Disponible en banque			27 084,85
Morgan Guaranty Trust	Interest bearing fund	7,5000 % dépôt à vue	210 000,00
Saudi International Bank	Grande Caïmane	7,8750 % échéance le 3 janvier 1986	110 000,00
			<u>347 084,85</u>

Compte spécial du FNUE pour les dépenses d'appui au Programme (état V.1)

Disponible en banque			2 803,28
Morgan Guaranty Trust	Interest bearing fund	7,5000 % dépôt à vue	150 000,00
Saudi International Bank	Grande Caïmane	7,8760 % échéance le 3 janvier 1986	325 000,00
Mitsui Bank	Tokyo	8,0000 % échéance le 17 janvier 1986	100 000,00
J. H. Schroder	Grande Caïmane	8,2500 % échéance le 21 février 1986	125 000,00
Chemical Bank	Londres	7,5625 % échéance le 21 mars 1986	200 000,00
			<u>902 803,28</u>

a/ Placement en obligations.

b/ Fonds généraux d'affectation spéciale (état III)	10 674 011,84
Fonds d'affectation spéciale de coopération technique (état IV.1)	612 036,94
Fonds d'affectation spéciale pour les prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	1 082 793,89
Compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification (état V.2)	190 989,58

Total

12 559 832,25

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Méditerranée	Plan d'action du Koweït	Convention sur les espèces menacées	Ateliers régionaux de l'Est	Mers de l'Asie de l'Est	Carabibes	Région de l'Afrique occidentale et centrale	Timbre pour la défense de l'environnement	Commission spéciale pour l'an 2000	Total	
										1984/1985 1982/1983	
Actif											
Disponible en banque (tableau 2.1)	6 900 055	563 616	547 778	-	1 75 541	1 657 336	545 504	284 181	-	10 674 011	8 366 885
Contributions annoncées à recevoir (tableau 3.1)	485 301	-	1 991 326	-	38 000	743 434	1 908 458	-	-	5 166 519	11 103 594
Intérêts échus	102 044	8 748	621	-	2 139	33 031	8 427	4 379	-	159 389	167 808
Sommes à recevoir	4 384	24	2 845	-	307	-	-	-	-	7 560	11 615
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	466 677	64 676	18 815	-	34 558	19 317	-	49 612	-	653 655	362 242
Charges différées (note 5)	2 833	-	-	-	-	-	-	-	-	2 833	288 211
Dû par le Fonds pour l'environnement (note 7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102
Total, actif	7 961 294	637 064	2 561 385	-	18 428	2 453 118	2 462 389	338 172	-	16 682 395	20 300 457
Passif											
Sommes à payer	277 336	15 875	53 492	-	262	19 685	1 706	24 488	-	392 844	233 623
Engagements non réglés	361 914	5 240	7 752	-	-	1 721	-	42 120	-	418 747	128 977
Contributions comptabilisées d'avance (tableau 3.1)	-	-	1 472 948	-	-	-	-	-	-	1 472 948	7 325 084
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	962 553	146 359	85 419	-	-	145 956	12 964	30 464	-	1 383 715	301 132
Autres sommes à payer	157 717	-	-	-	-	-	-	-	-	157 717	-
Dû à d'autres fonds (note 8)	253 840	-	-	-	-	-	-	-	-	253 840	268 579
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	129 457	-	75 897	-	4 407	-	-	23 896	-	233 657	2 013 025
Total, passif	2 142 817	167 474	1 695 508	-	4 669	167 362	14 670	120 968	-	4 313 468	10 270 420

	Méditerranée	Plan d'action du Koweït	Convention sur les espèces menacées		Ateliers régionaux de l'Est	Mers de l'Asie	Caraïbes	Région de l'Afrique occidentale et centrale	Timbre pour la défense de l'environnement	Commission spéciale pour l'an. 2000	Total	
			1984/1985	1982/1983								
Solde du Fonds												
Solde disponible au 1er janvier	4 237 736	1 070 059	619 274	139 806	140 807	1 315 023	2 507 332	-	-	-	10 030 037	5 987 522
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	1 631 224	(600 469)	270 831	(23 150)	123 497	965 232	33 387	217 204	-	-	2 617 756	5 577 588
Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	(50 483)	-	(24 228)	-	-	-	(93 000)	-	-	-	(167 711)	4 802
Economies réalisées pour le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	5 501	-	-	-	-	5 501	-
A déduire : Ajustement de contributions annoncées pour l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert au Fonds d'affectation spéciale pour la gestion de l'industrie de l'environnement et des matières premières (état IV.1)	-	-	-	(116 656)	-	-	-	-	-	-	(116 656)	-
Solde disponible au 31 décembre	5 818 477	469 590	865 877	-	264 304	2 285 756	2 447 719	217 204	-	-	12 368 927	10 030 037
Total, passif et solde du Fonds	7 961 294	637 064	2 561 385	-	268 973	2 453 118	2 462 389	338 172	-	-	16 682 395	20 300 457

a/ Représente une demi-part du total des recettes nettes provenant de la vente des émissions spéciales de timbres-poste en faveur de la défense et la protection de la nature allouée au FNUE par la résolution 38/228 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1983.

b/ Contribution nette du Gouvernement norvégien.

CERTIFIÉ EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

FONDS GENERAUX D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUÉ
Etat récapitulatif des contributions au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution									
	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1984	Ajustements de contributions annoncées pour l'exercice précédent	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouverts en 1983 pour 1984 a/	Montants recouverts en 1984 et 1985	Contributions non acquittées pour 1985 et les années antérieures	Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir		
Algérie	26 643,00	-	48 196,00	-	-	48 649,00	26 190,00	-		
Chypre	-	-	4 246,00	-	-	4 246,00	-	-		
Egypte	-	-	28 221,00	-	-	13 814,00	14 407,00	-		
Espagne	-	-	656 825,00	-	-	656 825,00	-	-		
France	-	-	2 217 023,00	-	-	2 217 023,00	-	-		
Grèce	92 895,00	-	141 370,00	-	-	161 881,00	72 384,00	-		
Israël	47 000,00	-	95 799,00	-	-	97 000,00	45 799,00	-		
Italie	270 895,00	(51 031,00)	1 386 978,00	-	-	1 416 410,00	190 432,00	-		
Jamahiriya arabe libyenne	9 305,00	-	92 357,00	-	-	100 448,00	1 214,00	-		
Liban	5 750,00	-	11 991,00	-	-	9 136,00	8 605,00	-		
Malte	-	-	3 858,00	-	-	4 246,00	(388,00)	-		
Monaco	-	-	4 246,00	-	-	3 858,00	388,00	-		
Maroc	9 077,00	-	20 229,00	-	-	10 277,00	19 029,00	-		
République arabe syrienne	7 231,00	-	12 272,00	-	-	15 410,00	4 093,00	-		
Tunisie	7 082,00	-	12 272,00	-	-	10 720,00	8 634,00	-		
Turquie	5 253,00	-	119 750,00	-	-	121 223,07	3 779,93	-		
Yougoslavie	77 691,00	-	168 845,00	-	-	155 802,00	90 734,00	-		
Communauté économique européenne	-	-	955 781,00	-	-	955 781,00	-	-		
Total partiel	558 822,00	(51 031,00)	5 980 259,00	-	-	6 002 749,07	485 300,93	-		

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction				Contributions		Contributions	
	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1984	Ajustements de contributions annoncées pour l'exercice précédent	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1983 pour 1984 s/	Montants recouvrés en 1984 et 1985	annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures	annoncées non acquittées pour les années à venir
Afrique du Sud	419,98	-	6 068,00	6 648,00	-	8 551,09	-	4 584,89
Algérie	-	-	1 764,00	2 108,00	-	962,00	802,00	2 108,00
Allemagne, République fédérale d'	-	-	126 356,00	138 486,00	-	126 356,00	-	138 486,00
Argentine	5 009,88	3 840,00	10 506,00	11 512,00	-	-	19 355,88	11 512,00
Australie	-	-	23 230,00	25 460,00	-	23 230,00	-	25 460,00
Autriche	-	-	11 098,00	12 162,00	-	11 098,00	-	12 162,00
Bahamas	-	-	148,00	164,00	-	230,00	-	82,00
Bangladesh	-	416,02	444,00	486,00	-	-	860,02	486,00
Belgique	-	-	18 938,00	20 756,00	-	18 938,00	-	20 756,00
Bénin	-	-	117,00	164,00	-	-	117,00	164,00
Bolivie	-	-	148,00	164,00	-	-	148,00	164,00
Botswana	-	-	148,00	164,00	-	148,00	-	164,00
Brsil	7 204,71	-	20 566,00	22 542,00	-	27 770,71	-	22 542,00
Cameroun	-	-	148,00	164,00	-	191,71	-	120,29
Canada	-	-	45 572,00	49 944,00	-	42 463,23	3 108,77	49 944,00
Chili	-	-	1 118,00	1 134,00	-	1 118,00	-	1 134,00
Chine	-	-	13 022,00	14 272,00	-	6 511,00	6 511,00	14 272,00
Chypre	-	-	148,00	164,00	-	148,00	-	164,00
Colombie	624,03	-	1 628,00	1 784,00	-	2 252,03	-	1 784,00
Congo	-	37,82	148,00	164,00	-	275,33	-	74,49
Costa Rica	-	-	296,00	324,00	58,93	-	237,07	324,00
Danemark	-	-	11 098,00	12 162,00	-	11 098,00	-	12 162,00
Egypte	-	-	1 036,00	1 134,00	-	1 603,00	-	567,00
Emirats arabes unis	2 119,40	-	2 368,00	2 594,00	-	-	4 487,40	2 594,00
Equateur	226,92	-	296,00	324,00	-	849,35	-	(2,43)
Etats-Unis d'Amérique	7 650,00	-	369 892,00	405 410,00	-	346 098,00	31 444,00	405 410,00
Finlande	-	-	7 102,00	7 782,00	-	7 102,00	-	7 782,00
France	-	-	96 320,00	105 566,00	-	96 320,00	-	105 566,00
Gambie	211,94	-	148,00	164,00	-	365,59	-	158,35
Ghana	635,82	-	296,00	324,00	-	635,82	296,00	324,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)									
	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1984	Ajustements de contributions annoncées pour l'exercice précédent	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1983 pour 1984 a/	Montants recouvrés en 1984 et 1985	Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures	Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années à venir		
Guatemala	226,92	-	296,00	324,00	-	522,92	-	324,00		
Guinée	-	113,46	34,54	164,00	-	-	148,00	164,00		
Guyana	-	-	148,00	164,00	-	312,00	-	-		
Honduras	-	-	43,00	164,00	-	-	43,00	164,00		
Hongrie	-	-	568,00	3 728,00	-	-	568,00	3 728,00		
Inde	-	-	5 328,00	5 836,00	-	2 664,00	2 664,00	5 836,00		
Indonésie	-	-	1 924,00	2 108,00	-	1 924,00	-	2 108,00		
Iran (République islamique d')	973,90	-	8 582,00	9 404,00	-	8 267,00	1 288,90	9 404,00		
Israël	-	-	3 404,00	3 728,00	-	1 702,00	1 702,00	3 728,00		
Italie	11 694,34	-	55 336,00	60 646,00	-	65 820,34	1 210,00	60 646,00		
Japon	-	-	152 692,00	167 348,00	-	152 692,00	-	167 348,00		
Jordanie	-	-	148,00	164,00	-	312,00	-	-		
Kenya	56,73	-	148,00	164,00	-	204,73	-	164,00		
Liberia	-	-	148,00	164,00	-	-	148,00	164,00		
Liechtenstein	-	-	148,00	164,00	-	148,00	-	164,00		
Luxembourg	-	-	814,00	972,00	-	1 258,00	-	528,00		
Madagascar	113,46	(2,04)	148,00	164,00	-	185,42	74,00	164,00		
Malaisie	-	-	1 332,00	1 458,00	-	1 332,00	-	1 458,00		
Malawi	-	99,28	148,00	164,00	-	247,28	-	164,00		
Maroc	1 059,70	-	740,00	808,00	-	776,05	1 023,65	808,00		
Maurice	-	-	148,00	164,00	-	74,00	74,00	164,00		
Monaco	-	-	148,00	164,00	-	148,00	-	164,00		
Mozambique	-	-	148,00	164,00	-	-	148,00	164,00		
Népal	-	-	148,00	164,00	-	74,00	74,00	164,00		
Nicaragua	-	-	148,00	164,00	-	-	148,00	164,00		
Niger	211,94	-	148,00	164,00	-	-	359,94	164,00		
Nigéria	3 391,04	-	2 812,00	3 080,00	-	6 203,04	-	3 080,00		
Norvège	-	-	7 546,00	8 270,00	-	7 546,00	-	8 270,00		
Pakistan	-	-	888,00	972,00	-	444,00	-	972,00		
Panama	-	-	296,00	324,00	-	400,00	-	(475,00)		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	56,73	-	148,00	164,00	-	368,17	-	0,56		
Paraguay	113,46	-	148,00	164,00	-	-	261,46	164,00		
Peys-Bas	-	-	18 655,00	28 864,00	-	18 655,00	-	28 864,00		
Pérou	680,76	-	1 036,00	1 134,00	-	340,38	1 376,38	1 134,00		
Philippines	567,30	-	1 332,00	1 458,00	-	1,998,00	-	1 359,30		

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)									
	Contributions annoncées au 1er janvier 1984	Ajustements de contributions annoncées pour l'exercice précédent	Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1983 pour 1984 a/	Montants recouvrés en 1984 et 1985 antérieures	Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années à venir	Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir		
Portugal	-	-	2 664,00	2 918,00	-	2 664,00	-	2 918,00		
République centrafricaine	56,73	-	148,00	164,00	-	312,00	-	56,73		
République démocratique allemande	29 459,66	(29 459,66)	50 025,66	22 542,00	-	-	50 025,66	22 542,00		
République-Unie de Tanzanie	41,75	(8,21)	148,00	164,00	-	355,54	-	10,00		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	69 096,00	75 726,00	-	69 096,00	-	75 726,00		
Rwanda	113,46	45,14	148,00	164,00	-	-	306,60	164,00		
Sainte-Lucie	-	-	148,00	164,00	74,00	74,00	-	164,00		
Sénégal	106,91	-	148,00	164,00	-	-	254,91	164,00		
Seychelles	-	-	148,00	164,00	-	74,00	-	164,00		
Soudan	-	52,00	148,00	164,00	-	131,20	68,80	164,00		
Sri Lanka	-	-	148,00	164,00	-	148,00	-	164,00		
Suède	-	-	19 532,00	21 404,00	-	19 532,00	-	21 404,00		
Suisse	-	-	15 536,00	17 838,00	-	15 536,00	-	17 838,00		
Suriname	-	-	148,00	164,00	-	74,00	-	164,00		
Thaïlande	-	378,20	1 184,00	1 296,00	-	-	562,20	1 296,00		
Togo	74,47	-	148,00	164,00	-	134,65	87,82	164,00		
Trinité-et-Tobago	-	-	370,00	486,00	-	-	370,00	486,00		
Tunisie	-	-	444,00	486,00	-	484,38	-	445,62		
Union des Républiques socialistes soviétiques	235 253,40	-	155 948,00	170 918,00	-	-	391 201,40	170 918,00		
Uruguay	453,84	-	592,00	648,00	-	-	1 045,84	648,00		
Venezuela	-	-	8 138,00	8 918,00	-	8 359,30	-	8 696,70		
Zaire	226,92	-	148,00	164,00	-	374,92	-	164,00		
Zambie	-	-	148,00	164,00	113,46	-	34,54	164,00		
Zimbabwe	-	259,75	296,00	324,00	-	408,00	17,75	324,00		
Total partiel	309 036,10	(24 228,24)	1 361 647,20	1 472 948,00	1 385,39	1 126 691,18	523 931,99	1 467 394,50		

Pays	Contributions acquittées au 1er janvier 1982		Ajustements de contributions annoncées et annoncées pour ajustements pour 1982 des exercices antérieurs		Contributions annoncées et annoncées pour 1982 et 1983		Contributions annoncées pour les années à venir		Contributions annoncées non acquittées pour 1983 et les années antérieures		Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir	
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant l'environnement des Caraïbes (suite)												
Trinité-et-Tobago	-	-	-	19 347	-	-	19 347	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	230 000	-	-	100 000	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	1 293 102	-	-	843 954	-	-	-	-	(1 193)
Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale												
Angola	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Bénin	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Cameroun	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Cap-Vert	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Congo	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Côte d'Ivoire	-	-	-	154 000	-	-	-	-	-	-	-	154 000
Gabon	-	-	-	123 500	-	-	-	-	-	-	-	123 500
Gambie	-	-	-	93 000	-	-	15 410	-	-	-	-	77 590
Ghana	-	-	-	154 000	-	-	-	-	-	-	-	154 000
Guinée	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Guinée-Bissau	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Guinée équatoriale	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Libéria	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Mauritanie	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Nigéria	-	-	-	550 250	-	-	-	-	-	-	-	550 250
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Sénégal	-	-	-	93 000	-	-	40 893	-	-	-	-	52 107
Sierra Leone	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Togo	-	-	-	93 000	-	-	-	-	-	-	-	93 000
Zaïre	-	-	-	123 500	-	-	-	-	-	-	-	123 500
Total partiel	-	-	-	2 500 250	-	-	56 303	-	-	-	-	2 443 947
TOTAL GENERAL	2 632 216,86	(1 539 875,13)	10 729 619,04	7 325 084	52 561,77	7 990 888,02	3 781 146,10	7 322 448,88				

a/ Ces montants ont été indiqués dans les comptes de 1981 et ne sont reproduits dans le présent tableau qu'à titre d'information.

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions non acquittées au 1er janvier 1984		Ajustements de contributions annoncées pour l'exercice précédent		Contributions annoncées et ajustements pour 1984 et 1985		Contributions annoncées pour les années à venir		Montants recouverts en 1983 pour 1984 et 1985		Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et acquittées les années à venir	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Fonds d'affectation spéciale pour les mers de l'Asie de l'Est												
Indonésie	-	66 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	66 000,00	-
Malaisie	-	35 700,00	-	-	-	-	-	-	-	-	35 700,00	-
Philippines	19 000,00	38 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	19 000,00	38 000,00
Singapour	-	2 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,00	-
Thaïlande	-	39 900,00	-	-	-	-	-	-	-	-	39 900,00	-
Total partiel	19 000,00	181 600,00	-	-	-	-	-	-	-	-	162 600,00	38 000,00
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le programme pour l'environnement des Caraïbes												
Antilles néerlandaises	15 000,00	30 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45 000,00
Bahamas	4 661,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	21 111,00	-	-
Barbade	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	16 558,28	-	(108,28)
Bélice	7 500,00	15 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 500,00
Colombie	-	78 442,00	-	-	-	-	-	-	-	30 908,00	-	47 534,00
Costa Rica	17 898,00	17 898,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 796,00
Cuba	17 399,00	30 940,00	-	-	-	-	-	-	-	15 400,58	-	32 938,42
France	125 000,00	375 000,00	-	-	-	-	-	-	-	500 000,00	-	-
Grenade	12 338,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	1 888,00	-	26 900,00
Guatemala	17 898,00	17 898,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 796,00
Guyana	16 450,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 900,00
Haïti	16 450,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 900,00
Honduras	16 450,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 450,30
Iles Vierges britanniques	-	5 500,00	-	-	-	-	-	-	-	11 000,00	-	-
Jamaïque	12 500,00	25 000,00	-	-	-	-	-	-	-	12 500,00	-	25 000,00
Mexique	-	250 000,00	-	-	-	-	-	-	-	5 218,64	-	244 781,36
Montserrat	5 000,00	5 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00
Nicaragua	16 450,00	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 900,00
Panama	-	17 898,00	-	-	-	-	-	-	1 193,00	-	-	16 705,00
République dominicaine	19 347,00	19 347,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 694,00
Royaume-Uni/Iles Turques et Caïques	-	6 732,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 732,00
Royaume-Uni/Iles Vierges britanniques	-	5 500,00	-	-	-	-	-	-	-	5 500,00	-	-
Royaume-Uni/Saint-Christophe-et-Nevis	-	5 000,00	-	-	-	-	-	-	-	1 840,33	-	3 159,67
Sainte-Lucie	-	15 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	15 000,00	-	-	-	-	-	-	-	8 500,00	-	6 500,00
Suriname	-	23 582,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 356,00
Trinité-et-Tobago	-	19 347,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 347,00
Venezuela	130 000,00	230 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	450 341,00	1 323 234,00	5 500,00	1 323 234,00	1 193,00	1 193,00	1 034 447,83	743 434,17	-	-	-	-

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Ajustements de contributions			Contributions			Contributions		
	annoncées non acquittées au 1er janvier 1984	annoncées pour l'exercice précédent	annoncées et ajustements pour 1984 et 1985	annoncées pour les années à venir	recouvrés en 1983 pour 1984 a/	recouvrés en 1984 et 1985	annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures	annoncées non acquittées pour les années à venir	
Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale									
Angola	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Bénin	93 000,00	-	-	-	-	55 800,00	37 200,00	-	
Cameroun	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Cap-Vert	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Congo	93 000,00	-	-	-	-	31 975,42	61 024,58	-	
Côte d'Ivoire	154 000,00	-	-	-	-	174 272,51	(20 272,51)	-	
Gabon	123 500,00	-	-	-	-	74 791,75	48 708,25	-	
Gambie	77 590,00	-	-	-	-	-	77 590,00	-	
Ghana	154 000,00	-	-	-	-	62 718,00	91 282,00	-	
Guinée	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Guinée-Bissau	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Guinée équatoriale	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Libéria	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Mauritanie	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Nigéria	550 250,00	-	-	-	-	-	550 250,00	-	
Sao Tomé-et-Principe	93 000,00	(93 000,00)	-	-	-	-	-	-	
Sénégal	52 107,00	-	-	-	-	42 931,27	9 175,73	-	
Sierra Leone	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Togo	93 000,00	-	-	-	-	-	93 000,00	-	
Zaire	123 500,00	-	-	-	-	-	123 500,00	-	
Total partiel	2 443 947,00	(93 000,00)	-	-	-	442 488,95	1 908 458,05	-	
TOTAL GENERAL	3 781 146,10	(162 759,24)	8 846 740,20	1 472 948,00	2 578,39	8 768 977,03	3 699 125,14	1 467 394,50	

a/ Les chiffres de 1983 ne figurent ici que pour information.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUJ POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

I. Etat récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Fourniture de services d'experts de courte durée en développement	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	Appui au mécanisme d'échange	Total
					1984-1985 1982-1983
<u>Récesses</u>					
Contribution des gouvernements	50 796	496 374	136 009	75 000	758 179
Intérêts perçus	7 014	26 255	12 290	-	45 559
Total, recettes	57 810	522 629	148 299	75 000	803 738
<u>Dépenses</u>					
Traitement et dépenses connexes de personnel	-	-	2 602	-	2 602
Consultants	36 275	-	72 477	-	108 752
Voyages	-	-	2 309	-	2 309
Achat de matériel	-	28 319	-	-	28 319
Dépenses d'exploitation	-	2 556	171	-	2 727
Participation du PNUJ	-	139 455	-	-	139 455
Dépenses diverses	349	2 125	1 784	-	4 258
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	4 761	22 419	10 315	-	37 495
Total, dépenses	41 385	194 874	89 658	-	325 917
Excédent des recettes sur les dépenses	16 425	327 755	58 641	75 000	477 821

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	Fourniture de services d'experts de courte durée en développement	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	Appui au mécanisme d'échange	Total
					1985 1983
Actif					
Disponible en banque (tableau 2.1)	40 766	361 375	134 895	75 000	612 036
Contribution annoncée	-	600 000	-	-	600 000
Intérêts échus à recevoir	619	5 586	2 057	-	8 262
Sommes à recevoir	-	1 247	1 339	-	2 586
Avances à une organisation de soutien	-	40 765	-	-	40 765
Total, actif	41 385	1 008 973	138 291	75 000	1 263 649
Passif					
Sommes à payer	4 761	4 954	457	-	10 172
Contribution différée	-	600 000	-	-	600 000
Engagements non réglés	10 961	52 625	2 799	-	66 385
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	9 238	23 639	76 394	-	109 271
Total, passif	24 960	681 218	79 650	-	785 828

	Fourniture de services d'experts de courte durée en développement	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes indians	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	Appui au mécanisme d'échange	Total
					1985 1983
<u>Solde du Fonds</u>					
Solde disponible au 1er janvier	-	-	-	-	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	16 425	327 755	58 641	75 000	477 821
Solde disponible au 31 décembre	16 425	327 755	58 641	75 000	477 821
Total, passif et solde du Fonds	41 385	1 008 973	138 291	75 000	1 263 649

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE :

PROGRAMME DE RECRUTEMENT D'ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES DU FNEU FINANCE
PAR LES GOUVERNEMENTS DU DANEMARK, DU JAPON, DE LA NORVEGE ET DE LA
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

	<u>Danemark</u>	<u>Norvège</u>	<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	<u>Japon</u>	<u>Total 1984-1985</u>	<u>Total 1982-1983</u>
<u>Recettes</u>						
Contributions des gouvernements	144 105	-	123 232	46 086	313 423	117 580
Intérêts perçus	15 133	1 059	7 558	1 446	25 196	6 616
Total, recettes	159 238	1 059	130 790	47 532	338 619	124 196
<u>Dépenses</u>						
Traitement et dépenses connexes de personnel	141 855	-	62 008	11 116	214 979	96 818
Voyages	-	-	-	-	-	614
Dépenses diverses	382	-	-	-	382	-
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	17 068	-	7 441	1 334	25 843	11 693
Total, dépenses	159 305	-	69 449	12 450	241 204	109 125
Excédent des recettes sur les dépenses	(67)	1 059	61 341	35 082	97 415	15 071

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

					<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>						
Disponible en banque (tableau 2.1)	39 368	9 846	93 812	46 080	189 106	69 155
Intérêts échus	127	126	1 162	1 111	2 526	-
Sommes à recevoir	2 297	-	11	4 500	6 808	3 502
Dû par le Fonds pour l'environnement	-	-	-	-	-	2 060
Charges différées	2 214	-	-	-	2 214	-
Total, actif	44 006	9 972	94 985	51 691	200 654	74 717

Etat IV.2 (Suite)

	<u>Danemark</u>	<u>Norvège</u>	<u>Allemagne, (République fédérale d')</u>	<u>Japon</u>	<u>Total</u>	
					<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Passif</u>						
Sommes à payer	8 703	-	606	993	10 302	-
Dû au compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	-	-	-	-	-	392
Dû au Fonds pour l'environnement (note 6)	4 299	-	1 904	15 616	21 819	6 415
Engagements non réglés	3 206	-	-	-	3 206	9 630
Total, passif	16 208	-	2 510	16 609	35 327	16 437
<u>Solde du Fonds</u>						
Solde disponible au 1er janvier	24 492	6 190	27 598	-	58 280	34 280
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	(67)	1 059	61 341	35 082	97 415	15 071
Economies réalisées par le règlement d'engagements au titre d'exercices antérieurs	3 373	2 723	3 536	-	9 632	8 929
Solde disponible au 31 décembre	27 798	9 972	92 475	35 082	165 327	58 280
Total, passif et solde du Fonds	44 0006	9 972	94 985	51 691	200 654	74 717

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE : PRIX INTERNATIONAUX
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1984-1985 clos le 31 décembre 1985

	<u>Total 1984/1985</u>	<u>Total 1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Intérêts perçus	239 973	71 849
Total, recettes	<u>239 973</u>	<u>71 849</u>
<u>Dépenses</u>		
Personnel administratif de soutien	1 547	-
Voyages	24 064	-
Réunions de groupe	23 438	-
Dépenses diverses	6 719	-
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	7 249	-
Attribution des prix	100 000	-
Total, dépenses	<u>163 017</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>76 956</u>	<u>71 849</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	77 794	1 048 808
Placements (tableau 2.1)	1 005 000	-
Intérêts échus à recevoir	73 257	22 855
Sommes à recevoir	771	-
Dû par le Fonds du PNUE	-	5 186
Total, actif	<u>1 156 822</u>	<u>1 076 849</u>

<u>Passif</u>	<u>1985</u>	<u>1983</u>
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	2 455	-
Engagements non réglés	562	-
Total, passif	<u>3 017</u>	<u>-</u>
<u>Solde du fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	1 076 849	1 005 000
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	76 956	71 849
Solde disponible au 31 décembre	<u>1 153 805</u>	<u>1 076 849</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>1 156 822</u>	<u>1 076 849</u>

CERFIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

COMPTES SPECIALS POUR LES DEPENSES D'APPUI AU PROGRAMME

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Intérêts perçus	92 050	45 790
Dépenses d'appui au programme : Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)	1 028 416	757 935
Dépenses d'appui au programme : Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.1)	37 495	-
Dépenses d'appui au programme : Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE (état IV.2)	25 843	11 693
Dépenses d'appui au programme : Prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	<u>7 249</u>	<u>-</u>
Total, recettes	<u>1 191 053</u>	<u>815 418</u>
<u>Dépenses</u>		
Postes permanents	279 928	245 649
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	100 235	77 479
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	20 762	20 072
Traitement et dépenses connexes de personnel	183 873	92 012
Voyages en mission	48 486	34 386
Fournitures et accessoires	611	5 408
Bourses, subventions et contributions	99 877	46 416
Mobilier et matériel	187 218	10 180
Perte de change	-	4 807
Total, dépenses	<u>920 990</u>	<u>536 409</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>270 063</u>	<u>279 009</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	902 803	408 972
Intérêts échus à recevoir	6 948	5 005
Sommes à recevoir	364 534	226 290
Total, actif	<u>1 274 285</u>	<u>640 267</u>
 <u>Passif</u>		
Sommes à payer	539	4 741
Engagements non réglés	152 038	21 489
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	265 212	34 050
Total, passif	<u>417 789</u>	<u>60 280</u>
 <u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	579 987	283 107
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	270 063	279 009
Economies réalisées par le règlement d'engagements au titre d'années antérieures	6 446	17 871
Solde disponible au 31 décembre	<u>856 496</u>	<u>579 987</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>1 274 285</u>	<u>640 267</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

COMPTE SPECIAL DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées	25 000	98 362
Intérêts perçus	<u>33 647</u>	<u>12 157</u>
Total, recettes	<u>58 647</u>	<u>110 519</u>
<u>Dépenses</u>		
Perte de change	<u>-</u>	<u>28</u>
Total, dépenses	<u>-</u>	<u>28</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u><u>58 647</u></u>	<u><u>110 491</u></u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	190 990	147 437
Contributions annoncées à recevoir	15 000	-
Intérêts échus à recevoir	2 938	2 961
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	206	89
Total, actif	<u><u>209 134</u></u>	<u><u>150 487</u></u>
<u>Passif</u>		
Total, passif	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Etat V.2 (suite)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	150 487	39 996
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>58 647</u>	<u>110 491</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>209 134</u>	<u>150 487</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>209 134</u>	<u>150 487</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées (tableau 6.1)	3 163 543	6 575 836
Intérêts perçus	156 894	159 972
Recettes diverses	<u>245</u>	<u>-</u>
Total, recettes	<u>3 320 682</u>	<u>6 735 808</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitement et dépenses connexes de personnel	446 734	447 488
Consultants	207 651	-
Services contractuels	52 200	120 000
Voyages	30 475	-
Réunions	136 896	135 274
Bourses	4 875	170 880
Achat de matériel	350 891	326 892
Dépenses de fonctionnement	109 436	93 039
Participation du PNUÉ	141 187	37 076
Dépenses diverses	65 760	19 179
Etablissement des rapports	29 924	-
Perte de change	718	7 696
Total, dépenses	<u>1 576 747</u>	<u>1 357 524</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>1 743 935</u>	<u>5 378 284</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	347 085	1 407 823
Contributions annoncées à recevoir (tableau 6.1)	6 257 048	4 798 400
Intérêts échus à recevoir	5 151	12 408
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	<u>821 909</u>	<u>-</u>
Total, actif	<u>7 431 193</u>	<u>6 218 631</u>

Etat VI.1 (suite)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Passif</u>		
Avances des organisations coopérantes	-	214 601
Sommes à payer	1 070	100
Engagements non réglés	132 848	227 637
Contributions différées (tableau 6.1)	81 932	-
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	163 923	398 009
Dû à d'autres fonds (note 8)	112	-
Total, passif	<u>379 885</u>	<u>840 347</u>
 <u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	5 378 284	-
Ajustement de la contribution de l'année précédente	(71 390)	-
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	1 743 935	5 378 284
Economies réalisées par l'annulation d'engagements au titre d'années antérieures	479	-
Solde disponible au 31 décembre	<u>7 051 308</u>	<u>5 378 284</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>7 431 193</u>	<u>6 218 631</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

Etat des contributions de contrepartie au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1984	Contributions annoncées pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1984 et 1985	Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures	Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir
<u>Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies</u>	4 298 400,00	2 300 000,00	-	354 000,00	6 244 400,00	-
AGFUND						
<u>Formulation, suivi et évaluation de programmes et projets prioritaires visant à résoudre les problèmes environnementaux les plus graves des pays en développement</u>	500 000,00	-	-	500 000,00	-	-
Suède						
<u>Réunion du Groupe de travail spécial d'experts juridiques et techniques chargé de l'élabo- ration d'une convention-cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone</u>						
Canada	-	33 400,00	-	33 400,00	-	-
Autriche	-	49 000,00	-	49 000,00	-	-
Finlande	-	5 000,00	-	5 000,00	-	-
Norvège	-	10 000,00	-	10 000,00	-	-
	-	97 400,00	-	97 400,00	-	-
<u>Réunion du Groupe de travail spécial d'experts pour l'échange de renseignements sur les produits chimiques potentiellement toxiques (notamment les pesticides) entrant dans le commerce international</u>						
Pays-Bas	-	16 327,00	-	15 679,00	648,00	-
<u>Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement</u>	-	128 218,58	-	128 218,58	-	-

Tableau 6.1 (suite)

<u>Donateurs</u>	<u>Contributions annoncées acquittées au 1er janvier 1984</u>	<u>Contributions annoncées pour 1984 et 1985</u>	<u>Contributions annoncées pour les années à venir</u>	<u>Montants recouvrés en 1984 et en 1985</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir</u>
<u>Consultations permanentes avec certaines industries</u>						
Nippon Light Metal Co.	-	75 000,00	-	75 000,00	-	-
Three M Corporation, United Kingdom Public Limited Co.	-	65 000,00	-	53 000,00	12 000,00	-
France	-	5 680,47	-	5 680,47	-	-
ALCAN Aluminium Ltd.	-	8 750,00	-	8 750,00	-	-
Institut international d'aluminium primaire	-	20 000,00	-	20 000,00	-	-
<u>Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques</u>						
Pays-Bas	-	50 000,00	-	50 000,00	-	-
Communauté européenne de l'énergie atomique	-	2 834,07	-	2 834,07	-	-
Communauté économique européenne	-	32 729,80	-	32 729,80	-	-
<u>Protection des espèces sauvages migratoires</u>						
Allemagne, République fédérale d'	-	66 400,00	-	66 400,00	-	-
<u>Colloque international sur les technologies non polluantes</u>						
Allemagne, République fédérale d'	-	100 000,00	-	100 000,00	-	-
<u>Colloque international sur l'élimination des déchets solides</u>						
Allemagne, République fédérale d'	-	1 917,00	-	1 917,00	-	-
<u>Conférence africaine sur l'environnement</u>						
Egypte	-	36 510,00	-	36 510,00	-	-

Tableau 6.1 (suite)

<u>Donateurs</u>	<u>Contributions annoncées acquittées au 1er janvier 1984</u>	<u>Contributions annoncées pour 1984 et 1985</u>	<u>Contributions annoncées pour les années à venir</u>	<u>Montants recouvrés en 1984 et en 1985</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées pour 1985 et les années antérieures</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir</u>
<u>Projet ivoire</u>						
Communauté économique européenne	-	24 326,32	-	24 326,32	-	-
Fonds mondial pour la nature - Japon	-	13 483,00	17 867,00	31 350,00	-	-
Friendlien	-	2 866,03	-	2 866,03	-	-
<u>Projets de reboisement dans les pays en développement</u>						
Fédération nationale des Associations Unesco au Japon	-	45 000,00	-	45 000,00	-	-
<u>Cinquième réunion de la Conférence des parties à Buenos Aires</u>						
Fonds mondial pour la nature - Etats-Unis d'Amérique	-	9 082,00	-	9 082,00	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	3 000,00	-	3 000,00	-	-
Centre d'éducation pour l'environnement - Etats-Unis d'Amérique	-	3 000,00	-	3 000,00	-	-
<u>Création d'un réseau d'institution de formation en matière d'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes</u>						
Espagne	-	33 000,00	-	33 000,00	-	-
Chili	-	5 000,00	-	5 000,00	-	-
<u>Projet CAINMAN</u>						
Fonds mondial pour la nature - Japon	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-
Itairetile	-	-	5 000,00	5 000,00	-	-
Trading - SRL Sociedad Responsabilidad Limitada, République fédérale d'Allemagne (RFA)	-	-	3 300,00	3 300,00	-	-
Syndicat national des tanneurs de reptile - France	-	-	3 000,00	3 000,00	-	-
Environment Liaison Center - Etats-Unis d'Amérique	-	-	2 500,00	2 500,00	-	-

Tableau 6.1 (suite)

	Contributions annoncées acquittées au 1er janvier 1984	Contributions annoncées pour 1984 et 1985	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1984 et en 1985	Contributions non acquittées pour 1985 et les années antérieures	Contributions annoncées non acquittées pour les années à venir
<u>Donateurs</u>						
<u>Projet CAINMAN (suite)</u>						
Tanneries et cuirs d'Indochine	-	-	5 000,00	5 000,00	-	-
Stadtsparkasse - RFA	-	-	3 333,00	3 333,00	-	-
Stadtsparkasse - RFA	-	-	1 666,00	1 666,00	-	-
Stadtsparkasse - RFA	-	-	2 000,00	2 000,00	-	-
Stadtsparkasse - RFA	-	-	1 600,00	1 600,00	-	-
W. Muller - RFA	-	-	1 666,00	1 666,00	-	-
	-	-	39 065,00	39 065,00	-	-
<u>Groupe de projet spécial</u>						
Fédération internationale du commerce de la fourrure	-	-	25 000,00	25 000,00	-	-
<u>Quatrième réunion ordinaire des parties à la Convention de Barcelone</u>						
Italie	-	18 018,62	-	18 018,62	-	-
Total général	4 798 400,00	3 163 542,89	81 392,00	1 786 826,89	6 257 048,00	-

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant de contributions annoncées	800 000	850 000
Total, recettes	<u>800 000</u>	<u>850 000</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitement et dépenses connexes de personnel	390 340	161 859
Consultants	5 850	-
Voyages	4 746	13 646
Services contractuels	10 725	22 510
Dépenses de fonctionnement	55 276	24 561
Achat de matériel	159 000	161 456
Bourses	23 624	-
Frais d'établissement de rapport	7 190	281
Formation et réunions de groupe	59 578	-
Loyers	119 972	-
Divers	68 510	15 687
Perte de change	50 977	60 491
Total, dépenses	<u>956 788</u>	<u>460 491</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(156 788)</u>	<u>389 509</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque	24 997	7 544
Contribution annoncée à recevoir	-	450 000
Sommes à recevoir	20 800	14 650
Dû par d'autres fonds (note 8)	253 952	-
Dû par le fonds du PNUE (note 7)	6 000	-
Autres sommes à recevoir	201 483	-
	<u>507 232</u>	<u>472 194</u>
Total, actif		
<u>Passif</u>		
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	396 286	46 271
Dû à d'autres fonds	-	16 797
Sommes à payer	49 990	18 131
Engagements non réglés	27 364	1 486
Avances des organisations coopérantes	871	-
	<u>274 511</u>	<u>82 685</u>
Total, passif		
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	389 509	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	(156 788)	389 509
	<u>232 721</u>	<u>389 509</u>
Solde disponible au 31 décembre		
Total, passif et solde du Fonds	<u>507 232</u>	<u>472 194</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et
de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

FONDS DE ROULEMENT (INFORMATION)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1984-1985
clos le 31 décembre 1985

	<u>1984/1985</u>	<u>1982/1983</u>
<u>Recettes</u>		
Vente des publications et droits d'auteur	49 217	53 501
Autres ventes	6 503	6 658
Total, recettes	<u>55 720</u>	<u>60 159</u>
<u>Dépenses</u>		
Publications	36 000	68 149
Services contractuels	7 197	(4 720)
Divers	-	98
Total, dépenses	<u>43 197</u>	<u>63 527</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>12 523</u>	<u>(3 368)</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Actif</u>		
Sommes à recevoir	7 890	18 572
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	135 730	112 525
Total, actif	<u>143 620</u>	<u>131 097</u>
<u>Passif</u>		
Total, passif	<u>-</u>	<u>-</u>

Etat VII (suite)

	<u>1985</u>	<u>1983</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	131 097	134 465
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>12 523</u>	<u>(3 368)</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>143 620</u>	<u>131 097</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>143 620</u></u>	<u><u>131 097</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et
de l'administration,

(Signé) R. SCHMIDT

Nairobi, le 31 mars 1986

ANNEXE

NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS

Note 1. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont exposées ci-après :

a) Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier de l'ONU tel qu'adopté par l'Assemblée générale, aux règles formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, notamment aux règles de gestion financière du Fonds, aux décisions pertinentes du Conseil d'administration du PNUE et aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés;

L'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour l'environnement suivent la norme comptable internationale No 1 sur la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session;

b) Les états financiers sont établis sur la base du coût historique comptabilisé et ne sont pas ajustés pour exprimer les effets de l'évolution des prix des biens et services;

c) Comptabilité par fonds : les comptes sont tenus sur une base de "comptabilité par fonds" et chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte avec une série distincte de comptes en partie double autonomes. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou pour un ensemble de fonds de même nature;

d) L'exercice financier de l'Organisation est un exercice biennal embrassant deux années civiles consécutives;

e) Les recettes et dépenses, et l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice;

f) Les dépenses afférentes aux projets du PNUE entrepris par des organisations coopérantes et des organisations de soutien sont inscrites dans les comptes du PNUE sur la base des décaissements effectifs dont ces organisations rendent compte au PNUE. Depuis 1979, le PNUE comptabilise aussi comme dépenses les engagements non réglés des organisations coopérantes. Les soldes inutilisés des liquidités détenues par les organisations coopérantes et organisations de soutien sont comptabilisés comme avances dans les comptes du PNUE;

g) Conversion des monnaies : les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis. Les comptes libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollars des Etats-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers retracent les liquidités, les placements, les contributions non versées (autres que les contributions annoncées pour les années à venir) et les sommes courantes à recevoir et à payer dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis d'Amérique, converties au taux de change de l'ONU applicable en vigueur

à la date des états; les différences résultant de la conversion des monnaies au taux de change de l'ONU sont comptabilisées comme gains ou pertes de change. En application de la règle de gestion financière 205.2 du Fonds, les pertes et gains de change résultant du versement de contributions volontaires par les gouvernements sont appliqués aux contributions correspondantes;

h) Contributions : les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement pris par les donateurs éventuels de verser des contributions en espèces à une ou plusieurs dates déterminées. Les contributions annoncées pour les exercices futurs sont inscrites sous forme de recettes comptabilisées d'avance;

i) Placements : les fonds déposés à des comptes bancaires productifs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes de dépôt à vue apparaissent dans les états de l'actif et du passif en tant que liquidités;

j) Charges différées : les charges différées recouvrent des postes de dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à un exercice financier ultérieur. Pour la présentation des états, seule la partie de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire terminée à la date de l'état financier est indiquée à la rubrique des charges différées. Le montant total de l'avance continue de figurer dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que le fonctionnaire présente la preuve requise du droit à l'indemnité pour frais d'études, le compte budgétaire étant alors débité et l'avance récupérée;

k) Capital : le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Les achats sont imputés aux comptes appropriés du budget de l'année où ils sont effectués;

l) Imprévus : aucune somme n'est inscrite dans les comptes du Fonds pour l'environnement pour les droits à la prime de rapatriement, car les crédits sont prévus dans les affectations budgétaires. Toutefois, une provision pour les indemnités éventuellement payables en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide des fonds d'affectation spéciale et du Fonds du PNUE est constituée sur la base de 1 p. 100 du salaire de base net;

m) Recettes diverses :

i) Les remboursements de dépenses imputés à des exercices financiers précédents sont comptabilisés comme recettes diverses;

ii) Les sommes reçues sans destination précise sont comptabilisées comme recettes diverses;

iii) Le montant des chèques non encaissés un an après la date d'émission est comptabilisé comme recette diverse;

iv) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recette diverse du fonds concerné;

v) Les remboursements faits par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des cotisations pour la retraite (7 p. 100 de la rémunération considérée aux fins de la pension) des personnes qui ont adhéré à la Caisse à la date du 1er janvier 1967 ou postérieurement et qui cessent leur participation moins de cinq ans après sont comptabilisés comme recettes diverses dans le cas des fonctionnaires qui ont cessé leurs fonctions avant le 31 décembre 1982. La Caisse commune des pensions conservera ces sommes au crédit du compte des fonctionnaires qui cesseront leurs fonctions après cette date; toutefois, les remboursements continueront d'être reçus jusqu'à ce que le secrétariat de la Caisse ait régularisé la situation de tous les fonctionnaires qui ont cessé leurs fonctions avant le 31 décembre 1982;

n) Fonds d'affectation spéciale : le Fonds pour l'environnement suit les dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188) ainsi que ses instructions administratives (ST/AI/285 et ST/AI/286) bien que, comme indiqué au paragraphe 3 du document ST/SGB/188, cette circulaire ne s'applique pas aux fonds tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui relèvent du pouvoir administratif de leur chef de secrétariat.

Note 2. Utilisation des monnaies non convertibles

Les dépenses relatives au programme du fonds pendant l'exercice biennal 1984-1985 (tableau 1.2) qui ont représenté 39,5 millions de dollars, comprenaient des dépenses d'un montant de 7,9 millions de dollars en monnaies non convertibles réparties comme suit :

	<u>Equivalent en millions de dollars des Etats-Unis</u>
Dépenses signalées par les organisations de soutien	6,5
Dépenses engagées par les organisations coopérantes	0,6
Montants versés au personnel des projets, remboursables	<u>0,8</u>
Total	<u><u>7,9</u></u>

En outre, les dépenses en monnaies non convertibles au titre du personnel (dépenses relatives au programme et à l'appui au programme) se sont élevées à 0,4 million de dollars. Le montant total des monnaies non convertibles utilisées a donc été de 8,3 millions de dollars. Ces monnaies ont été : le lev (Bulgarie), le yuan (Chine), le forint (Hongrie), le mark (République démocratique allemande), la couronne (Tchécoslovaquie), le rouble (URSS) et le dinar (Yougoslavie).

Au 31 décembre 1985, le solde des disponibilités en monnaies non convertibles détenues en banques pour le compte du PNUÉ représentait 7,8 millions de dollars (état II).

Note 3. Rapport financier des organisations coopérantes et des organisations de soutien

Toutes les organisations coopérantes et organisations de soutien (organisations non gouvernementales et organismes gouvernementaux) qui exécutent des projets du PNUÉ avaient rendu compte de leurs dépenses au 31 décembre 1985.

Note 4. Sommes à payer

Le tableau suivant donne le détail des sommes à payer :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Fonctionnaires	108 603
Fournisseurs	30 929
Bureaux extérieurs du PNUD	471 058
Divers	91 897
Total (état II)	<u>702 487</u>

Note 5. Charges différées

a) Le tableau ci-après donne le détail du montant indiqué dans l'état II à la rubrique des charges différées au 31 décembre 1985 :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	80 722
Remboursement anticipé des dépenses	237 368
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	<u>730 779</u>
Total (état II)	<u>1 048 869</u>

La partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier n'est indiquée qu'aux fins de présentation du bilan.

b) Les charges différées d'un montant de 2 833 dollars, qui figurent dans l'état III, représentent la partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études correspondant à l'année scolaire terminée le 31 décembre 1985 et des dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à l'exercice financier suivant.

Note 6. Soldes interfonds

On trouvera ci-après la ventilation des soldes interfonds au 31 décembre 1985 qui apparaissent dans l'état II.

Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et
au titre de virements interfonds

Fonds généraux d'affectation spéciale
du PNUE (état III) :

Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	962 553
Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	12 964
Plan d'action du Koweït	146 359
Convention sur les espèces menacées	85 419
Fonds pour les timbres-poste en faveur de la préservation de l'environnement	30 464
Fonds d'affectation spéciale	145 956
Total partiel	<u>1 383 715</u>

Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la
coopération technique (état IV.1)

Fourniture des services d'experts de courte durée aux pays en développement	9 238
Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins	23 639
Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	76 394
Total partiel	<u>109 271</u>

Programme de recrutement d'administrateurs
auxiliaires (état IV.2)

Danemark	4 299
Japon	15 616
République fédérale d'Allemagne	1 904
Total partiel	<u>21 819</u>

Prix internationaux dans le domaine de
l'environnement (état IV.3)

2 455

Compte spécial pour les dépenses d'appui
au programme (état V.1)

265 212

Contributions de contrepartie (état VI.1)

163 923

<u>Contributions de contrepartie (monnaies non convertibles) (état VI.2)</u>	<u>196 286</u>
<u>Fonds général de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>767 390</u>
Total (état II)	<u><u>2 910 071</u></u>

Note 7. Sommes à payer à des fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)	18 428
Contribution de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VI.2)	6 000
Compte spécial du plan d'action pour lutter contre la désertification (état V.2)	206
Fonds de roulement (information) (état VII)	<u>160 364</u>
Total (état II)	<u><u>773 121</u></u>

Les soldes interfonds entre le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds du PNUE, les fonds généraux d'affectation spéciale, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les autres fonds du PNUE sont réglés périodiquement.

Note 8. Sommes dues par d'autres fonds

Le montant total des sommes dues par d'autres fonds aux fonds de contrepartie en monnaie non convertible se répartit comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Sommes dues par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état III)	253 840
Sommes dues par le Fonds de contrepartie (état VI.I)	<u>112</u>
Total (état VI.2)	<u><u>253 952</u></u>

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
